

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Mai 1883.

LA DÉSORGANISATION JUDICIAIRE.

La réforme judiciaire a paru, à la majorité de la Chambre, plus urgente que la réforme municipale, et celle-ci a été ajournée au profit de celle-là. Cet empressement ne nous surprend pas de la part de nos députés républicains, dont la principale préoccupation est d'obtenir des places lucratives pour eux-mêmes, ou pour leurs parents et amis. L'on comprend si une loi dont le principal article, en suspendant le principe de l'inamovibilité, mettra six ou huit cents de magistrats à la disposition du ministre de la justice, l'on comprend si une pareille loi doit faire venir l'eau à la bouche de ses députés, pour qui M. Cazot, nommé d'emblée premier président à la cour de cassation, est un objet d'émulation et d'envie.

Ce sentiment est si bien celui qui domine dans ces âmes peu désintéressées, que ce qui les a surtout décidés à voter l'urgence réclamée par M. Roche, c'a été cette considération que « si la loi ne passait pas immédiatement, M. Martin-Feuillée ne pourrait pas procéder, pendant les vacances, à la nomination des nouveaux magistrats ». Comme les vacances judiciaires coïncident avec les vacances parlementaires, nos honorables auront tout le loisir possible pour diriger le choix du ministre de la justice et pour ne pas laisser s'égarer ses faveurs sur d'autres que sur eux ou sur leurs protégés.

Quant à l'opinion publique que l'on a invoquée pour réclamer l'urgence, c'est là une de ces bonnes plaisanteries que se permet trop souvent la majorité. Si cette opinion publique était une réalité, et non pas une fiction, ce n'est pas pour l'urgence de la réforme judiciaire qu'elle se prononcerait, mais pour l'urgence de cette loi sur les récidivistes que la majorité vient d'ajourner si gaillardement, en même temps que la loi municipale.

Le nombre toujours croissant des crimes, l'audace de ceux qui les commettent, préoccupent à bon droit le pays ; et s'il veut que la liberté individuelle n'ait rien à souffrir dans ses garanties essentielles, il entend aussi que la société soit plus efficacement défendue qu'elle ne l'est aujourd'hui contre les entreprises des récidivistes et des vagabonds.

Les élections municipales qui auront lieu l'année prochaine rendront également nécessaire une prompt solution des questions soulevées au sujet de l'organisation municipale. Mais la majorité a mis de côté ces deux intérêts majeurs pour aller à ce qui, pour elle, est le plus pressé : une nouvelle curée de places.

Chronique générale.

M. Calla, avons-nous dit, a été élu député du XVI^e arrondissement de Paris, avec 37 voix de majorité sur M. Bouteiller. On voit que la lutte a été vive ; l'intervention comme candidat de M. Georges Renaud n'a fait que rendre plus difficile le triomphe du candidat conservateur, sans que ce nouvel arrivant ait eu la moindre apparence de succès.

Cependant, son Comité s'était donné beaucoup de mal pour lui obtenir des voix et il avait fait apposer, tout le long des murs de Passy, cette affiche phénoménale :

« Victor Hugo ira demain, entre une heure et deux heures, voter pour M. Georges Renaud. »

Ces procédés rappellent un peu trop ceux du célèbre Barnum, et, si l'on entre dans cette voie, on ne sait pas où l'on s'arrêtera. Pourquoi ne pas avoir fait marcher M. Victor Hugo entre deux hommes-affiches ? Pourquoi ne pas l'avoir fait promener ainsi dans toutes les rues de Passy avec une fanfare ? On aurait pu aussi tirer une salve de 24

coups de canon, au moment où Victor Hugo aurait déposé son bulletin dans l'urne.

Maintenant que l'élection est faite et que M. Renaud est battu à plate couture, l'Agence Havas annonce que Victor Hugo proteste contre l'abus qui a été fait de son nom dans l'élection de Passy.

Il est bien temps !

On lit aussi dans le *Rappel* :

« C'est sans aucune espèce d'autorisation de M. Victor Hugo qu'a été affiché, la veille de l'élection, un placard annonçant qu'il irait voter pour M. Renaud. »

Ajoutons que Victor Hugo n'est pas allé voter dimanche, une assez grave indisposition le forçant à garder la chambre ; mais pourquoi le *Rappel* n'a-t-il pas désavoué le placard avant le scrutin ?

Plusieurs députés de l'extrême gauche se sont réunis lundi matin pour examiner les moyens de faire casser l'élection de l'honorable M. Calla dans le XVI^e arrondissement.

NOUVEAUX CROCHETAGES.

M. Ferry étant redevenu ministre, on devait s'attendre à ce qu'il recommençât sa glorieuse campagne de crochetages.

Voici, en effet, la dépêche arrivée de Marseille :

« Hier soir, M. Bastide, commissaire central, accompagné de M. Coutelle, commissaire de police, s'est rendu au collège jadis dirigé par les Jésuites expulsés, aujourd'hui collège libre de Saint-Ignace. M. Bastide trouva quelques personnes qui protestèrent. Peu après arrivèrent des légitimistes assez nombreux, et enfin M^r Robert, évêque de Marseille, qui, revêtu de son costume épiscopal, protesta vivement contre la nouvelle fermeture. »

Les agents durent faire évacuer la chapelle et de nouveaux scellés furent posés. Par ordre préfectoral, on a doublé les

postes de police ce matin, pour le cas de manifestation.

» Dans l'après-midi, les mêmes mesures avaient été prises et les mêmes incidents s'étaient produits au couvent des Dominicains de la rue Montaux, où l'on venait également replacer les scellés récemment brisés. »

La campagne est ouverte. Attendons-nous à de nouvelles persécutions, à de nouvelles infamies, à de nouveaux crimes. Jules Ferry est capable de tout.

Trouvant que le budget de l'instruction publique n'est pas assez élevé, et considérant qu'il faut trouver des places pour un certain nombre d'individus dont on ne sait que faire et qui ne veulent rien faire, M. Jules Ferry a inventé une combinaison nouvelle. Son Excellence a proposé de créer dans chaque chef-lieu de département un directeur de l'enseignement primaire.

Entre autres fonctions, ce personnage serait chargé de nommer les instituteurs sous la réserve de l'approbation du préfet et du recteur.

Au cas où ces deux fonctionnaires désapprouveraient le choix du directeur départemental, ce choix serait annulé. En cas de désaccord entre le recteur et le préfet sur le choix du directeur départemental, c'est le ministre de l'instruction publique qui trancherait la question.

Rien de plus simple, comme on voit ! Il n'y a que les républicains pour trouver des procédés administratifs aussi ingénieux et aussi économiques, puisqu'en mettant seulement le traitement du directeur à 5,000 fr. par an, nous arriverons à près d'un demi-million, sans compter les indemnités de déplacement.

M. WALDECK-ROUSSEAU EN VOYAGE

On écrit de Vannes, 20 mai :

« Si M. Waldeck-Rousseau est satisfait de l'accueil qu'il reçoit, c'est qu'il n'est vrai-

28 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{me} Claire de CHANDENEUX.

Eugène, sans même s'accorder le temps de l'apaisement, après une crise si violente, ne voulut songer qu'à Marie.

Chez le notaire de la famille il apprit le nom de son tuteur. C'était M. de Beauplan, oncle à la mode de Bretagne de la jeune fille, du côté maternel, gentilhomme campagnard, qui résidait toute l'année dans ses terres de Bourgogne.

Plein de confiance en M^{me} de Brix, quelque peu insouciant par nature, et répugnant au moindre dérangement comme un vieillard attaché au sol natal, le tuteur s'était endormi dans la plus entière sécurité à l'égard de sa pupille qu'il n'avait point vue depuis bien des années.

Eugène, muni de ces renseignements, partit pour Beaune ; aux environs s'élevait, modeste d'aspect, et confortable d'installation, le petit château de Beauplan.

Le gentilhomme avait appris vaguement le projet

de second mariage de M^{me} de Brix, et sans doute crut-il que le voyage du jeune homme était un acte de déférence pour lui en apporter officiellement la nouvelle.

L'ingénieur dut le détromper, lui expliquer brièvement que ces projets étaient rompus, irrévocablement rompus, et, sans entrer dans des accusations qui répugnaient à son caractère, le pria de prendre à sa pupille un intérêt plus effectif.

— Marie de Brix?... Je la sais en si bonnes mains ! s'écria-t-il.

— Sa belle-mère se fait évidemment des illusions graves sur les soins nécessités par cette santé délicate. Un changement de lieu, un entourage nouveau sont indispensables à son rétablissement. Ma conviction s'appuie, monsieur, sur des faits irrécusables.

— Un changement de lieu... d'entourage... mais, monsieur, ce serait l'enlever à M^{me} de Brix ?

— Si madame de Beauplan consentait à offrir à cette enfant malade l'hospitalité... l'affection... l'indulgence compatissante...

Le gentilhomme, étonné de cette ouverture, se récria vivement ; non qu'il fût personnellement opposé au conseil, au moins étrange, qui lui parvenait ainsi de prendre auprès de lui sa pupille, mais parce qu'il sentait devoir irrémédiablement blesser la veuve de son parent en lui donnant une telle marque de défiance. Et, d'ailleurs, puisque

M. Montrel n'entendait pas s'expliquer davantage, quel motif alléguer pour légitimer une mesure aussi inattendue ?

— Allez à Brix, monsieur, répondit simplement et fermement Eugène. Entourez-vous des lumières de la science, dégagez-vous du parti pris qui règne autour de M^{lle} Marie, étudiez par vous-même l'erreur profonde qui paraît présider à son éducation morale et physique, et je suis certain que le résultat de votre visite sera tout justement celui que j'ai l'honneur de solliciter aujourd'hui.

M. de Beauplan, alarmé de cette insistance, frappé de l'extrême loyauté, aussi discrète que persévérante, à laquelle l'ingénieur semblait obéir, promit de suivre au plus tôt l'avis qu'il venait de recevoir.

Eugène se retira donc, mortellement triste, mais satisfait d'avoir essayé courageusement tout ce qu'il était possible de tenter, dans sa position, pour le bonheur de Marie.

M. de Beauplan, néanmoins, ne se fût point trop hâté de remplir sa promesse, tant la démarche qu'elle impliquait offrait un côté délicat, s'il n'avait reçu, le soir même de la visite de M. Montrel, une lettre haineuse et brutale, qui jetait un jour vif sur cette question non expliquée.

M^{me} Heurtebot, imprudemment renvoyée, se vengeait à sa manière, racontant en détail, sans ménager les termes, le système de crainte et

d'isolement dans lequel on avait élevé M^{lle} de Brix.

A travers les accusations furibondes de la gouvernante, un esprit juste démêlait facilement le sophisme de Léonide. Persuadée que l'enfant était inguérissable, par suite du fatal héritage maternel, elle s'était bornée à éteindre sa jeunesse dans la solitude du château, plutôt que de l'exposer aux clartés de la vie commune qui eussent ébruité rapidement une infirmité dont souffrait son orgueil.

M^{me} de Brix avait écarté surtout la touchante malade du sein de la famille, parce que, n'éprouvant pour elle qu'une froideur voisine de l'inimitié, elle redoutait, pour son cher Aristide, son influence dans le présent et les propos du public dans l'avenir. Sa position, son mariage pouvaient être entravés par ce seul mot : « Sa sœur est folle ! » On avait chance de la faire oublier en l'enfermant, non dans une maison de santé, plus compromettante encore, mais dans l'intérieur de sa propre demeure.

Marie, éloignée, détestée, naturellement nerveuse et mobile, était devenue irritable, sauvage et morose. M^{me} Heurtebot, à laquelle tous droits appartenaient sur son élève, n'appréciait pas les avantages de la douceur. Elle y substituait la force, cherchant d'instinct, pour plaire à M^{me} de Brix, à briser plus qu'à corriger.

Il y avait eu des scènes de cris, de violences, qui donnaient raison au système employé. Et l'on

ment pas difficile, ou qu'il s'attendait à pis encore.

Les drapeaux mêmes, ornement facile de toute réception officielle, continuent à briller par leur absence.

Les cabarets n'ont pas donné: ils sont pleins, voilà tout, mais leur façade reste vierge de tout emblème. L'administration, d'ailleurs, a tellement redouté, et pour cause, de provoquer dans la population une hostilité qui ne demandait qu'à éclater, qu'elle n'a pas apposé un seul R. F., ni suspendu un seul lampion tricolore. Tous les lampions sont verts et blancs.

Le déjeuner ministériel a eu lieu à onze heures. Les convives avaient été soigneusement triés. C'est au milieu de cet auditoire que M. Waldeck-Rousseau a prononcé le discours de rigueur.

Sa banalité suprême ne mérite pas qu'on s'y arrête longtemps.

Devant les quelques maires républicains du département — *rari Nantes* — il n'a rien trouvé de plus ingénieux à dire que ceci: « Votre préfet actuel n'a tenu rien de plus à honneur (quel français!) que d'être maire de sa commune ». Sur quoi, le ministre a décoré un certain M. Le Fur, dont le seul droit à cette distinction est d'avoir été battu aux élections par M. le comte de Mun. Honneur au courage malheureux!

Aux maîtres d'école du département, M. Waldeck-Rousseau a daigné consacrer jusqu'à trois phrases, mais sur un thème non moins rebattu: « La République est un gouvernement de paix non-seulement matérielle mais morale. » Cueillons aussi cette étonnante affirmation dans la péroraison: « Cette attitude achèvera de faire du Morbihan un département républicain. » Cet « achèvera » est tout un poème, lorsqu'on parle d'un département où tous les députés sont royalistes, sauf un.

Quant à la réponse adressée par le ministre à M^r l'évêque de Vannes, c'est purement et simplement du cynisme.

« Laissez-moi vous dire, monsieur l'évêque, que de toutes les accusations qui ont été dirigées contre le gouvernement, il en est une contre laquelle il tient à protester, celle de vouloir porter atteinte à la liberté de conscience. Il ne peut être question de persécution de la part d'un gouvernement qui ne demande à tous les citoyens que le respect des lois, et si le catholicisme pouvait courir un péril, ce ne serait pas du fait de la République, ce serait en se rendant solidaire de partis politiques appelés à disparaître. »

Pour oser tenir un pareil langage à la veille du jour où il va défendre devant le Sénat les mesures qui arrachent les aumôniers des hôpitaux, il faut que M. Waldeck-Rousseau ait toute honte bue. Tous les membres du clergé qui ont entendu ces paroles scandaleuses en ont rapporté une vive impression de dégoût.

En réponse au général, le ministre a dit que le devoir de l'armée consiste à se détacher absolument des agitations des partis. Au lendemain du jour où l'agitation des partis a arraché de l'armée des princes dont

le seul souci était d'être soldats, ce mot a paru malheureux.

A deux heures, distribution des récompenses du concours régional, dans la salle de la cour d'assises. Le ministre n'a pas semblé le moins du monde gêné par le choix de ce local.

Il l'a été davantage par l'attitude nettement hostile de l'assistance. Aussi, au beau milieu de la cérémonie, il s'est éclipsé sans prononcer un seul mot du speech attendu.

La distribution n'en continue pas moins. Il n'y a qu'un ministre de moins et les exposants ont l'air de s'en soucier fort peu.

M. de Lambilly, président du comité royaliste, obtient deux prix: celui de l'Union des Agriculteurs, et celui de l'Etat. Il envoie chercher le premier seulement. Quant à l'encouragement gouvernemental, il le laisse pour compte à la République.

Le nom de M. de Lambilly a été acclamé. Chacun avait compris, et chacun applaudissait à la leçon donnée.

Au commencement et à la fin de la séance, on a joué la *Marseillaise*. Nouvel et double échec. Pas un cri, pas un salut.

Le vrai triomphateur du concours a été M. Le Floch, fervent royaliste, dont les succès ont été accueillis avec la plus vive sympathie. Beaucoup de noms appartenant aux familles légitimistes du pays, ont été également salués par les applaudissements unanimes.

A quatre heures M. Waldeck-Rousseau est parti pour Rennes où l'attendait une réception à la préfecture.

La France constate que M. Waldeck-Rousseau a reçu, à Vannes et à Rennes, un accueil des plus froids. Le ministre a été tellement décontenancé qu'il n'a prononcé que de courtes allocutions.

ÉTRANGER

L'empereur, l'impératrice et les membres de la famille impériale de Russie sont arrivés à Moscou le 19 mai, à 7 heures du soir.

Une foule immense se pressait sur le passage du cortège.

On écrit de Saint-Petersbourg au *Tagblatt* de Berlin:

« Il est important de constater que le Czar a refusé d'assister à tous les bals qui seront donnés par les ambassadeurs, à l'exception de celui d'Allemagne. »

« Le Czar aurait particulièrement désiré assister à cette fête, et aurait dit « qu'il se réjouissait d'assister sur un terrain allemand à une fête qui sera donnée en son honneur à Moscou. »

Voici l'ordre des préséances qui sera strictement suivi au couronnement du Czar:

1° La Grèce, représentée par sa reine; 2° la Grande-Bretagne; 3° le Danemark; 4° la Suède; 5° l'Autriche-Hongrie; 6° l'Italie;

été réglé pour la jeune fille.

Léonide se réservait d'aviser un peu plus tard. M^{lle} de Brix gagnait à cet arrangement un peu plus de liberté, un peu moins de silence, car la curieuse femme de chambre usait toute son habileté à provoquer les confidences de sa jeune maîtresse sur une série d'événements dont il lui était permis de côtoyer seulement un des aspects.

Peines bien superflues. Marie pleurait sa radieuse espérance entrevue, disparue déjà, et, sans doute, pour jamais.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

L'ORCHESTRE DU PRINTEMPS

Pour fêter le mois des fleurs,
Blanches pâquerettes,
Vous avez, charmantes sœurs,
Mis vos collerettes.
Les oiseaux sont tous en voix,
Leur orchestre chante au bois.
Hâtez-vous, fleurette.

Sous leur dais feuillu, couvert
D'églantines roses,
Quel joyeux et beau concert
Font nos virtuoses!
Ravissant concert, ma foi,
Comme on en fait pour le roi,
Sous nos toits moreses.

7° l'Allemagne; 8° l'Espagne; 9° la Bavière; 10° le Monténégro; 11° la Perse; 12° la Hesse; 13° Saxe-Weimar et Wurtemberg; 14° Saxe-Cobourg; 15° Bulgarie; 16° Bade; tous représentés par des princes de maison souveraine; 17° la France, sur le même pied que la Turquie (!); 18° la Belgique et les Pays-Bas; puis le Portugal, le Brésil, la Roumanie, la Serbie, la Saxe, les Etats-Unis, la Chine et le Japon.

Sous nos Rois, la France ne marchait pas en dix-septième ligne!

L'Union a reçu de son collaborateur M. Armand de Bonviller la dépêche suivante:

« Moscou, 22 mai, 4 h. 30, soir. »

» L'empereur fait son entrée au Kremlin à trois heures.

» Une foule nombreuse et enthousiaste acclame le Czar, qui traverse la ville entouré d'un triomphal et magnifique cortège.

» Aucun incident. »

D'autre part, l'Agence Havas communique les dépêches suivantes:

« Moscou, 22 mai. »

» Les préparatifs pour la fête d'aujourd'hui ont été terminés cette nuit. La ville présente un aspect magnifique.

» Du palais Petrowski jusqu'au Kremlin, sur une distance d'environ cinq kilomètres que doit parcourir le cortège impérial, flottent d'innombrables quantités de drapeaux aux couleurs russes et impériales. Seules, les ambassades étrangères arborent le drapeau de leur nationalité.

» Une multitude de mâts sont dressés, portant des oriflammes.

» Les fenêtres, les balcons sont élégamment garnis de tentures aux couleurs éclatantes.

» Les clochers, les dômes, les flèches des églises et des monuments pavoisés font un effet admirablement pittoresque.

» Partout sont placés des écussons, où les initiales impériales A M (Alexandre-Marie) sont entrelacées de mille façons gracieuses et originales.

» Malgré l'heure matinale, toute la population est dans les rues ou aux fenêtres. Une grande partie a passé la nuit sur le parcours que suivra le cortège. La circulation est déjà impossible.

» Hier et toute la nuit, la population a envahi les nombreux sanctuaires de la ville, priant pour l'empereur devant les saintes images.

» Sur toutes les places du parcours, de grandes estrades sont élevées, où prennent place les invités et les membres du corps diplomatique qui ne font pas partie du cortège.

» Le temps est splendide. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 mai.

Le marché semble rassuré, les rentes sont plus fermes et toutes les valeurs en général sont mieux tenues.

Le 3 0/0, après 79.90, cote 79.85; l'amortissable 81.30 et le 5 0/0 109.57.

La Banque de France est à 5,440.

Le Foncier est plus ferme et plus soutenu. Les obligations foncières nouvelles cotent 349 les libérées et 345.50 les non libérées. Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) a un marché très-animé et cote en clôture 805.

Les établissements de crédit s'inscrivent: la Banque de Paris à 1,065; le Lyonnais à 875; la Générale à 542 et le Mobilier à 390.

Les Chemins sont fermes: le Lyon à 1,465; le Nord à 1,915 et l'Orléans à 1,242.

Il est à remarquer que depuis quelques jours l'on vend énormément d'obligations de chemins de fer; ce qui est logique si l'on songe que l'entente entre l'Etat et les Grandes Compagnies touche à sa fin, et que de plus de grandes émissions vont avoir lieu et qu'il sera alors possible de trouver des obligations à des cours inférieurs à ceux des obligations actuelles. Quant au remplissage de l'argent provenant de ces ventes, il est facile d'en trouver un sort dans les reports. (La Banque des Communes de France a bonifié à ses clients en compte de reports un intérêt net de 5.04 0/0 pour la dernière liquidation), ou dans les Obligations nouvelles du Foncier qui donnent un revenu supérieur à celui des obligations de chemin de fer.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu la lettre suivante:

TRAMWAYS SAUMUROIS

Saumur, le 22 mai 1883

ÉTUDES

A Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Echo Saumurois*.

Monsieur le Rédacteur en chef,

En l'absence de M. Monprofit, en voyage pour ses affaires, permettez-moi de répondre en quelques mots à l'article publié par vous dans votre journal de samedi dernier.

L'article 3 du cahier des charges de la concession est ainsi conçu:

« Les projets d'exécution seront présentés dans un délai de huit mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique. »

« Les travaux devront être commencés dans un délai de deux ans à partir de la même date. Ils seront poursuivis et terminés de façon que les deux lignes soient mises en exploitation dans un délai de quatre ans. »

Le décret a paru au *Journal officiel* le 10 janvier et les actes qui l'accompagnent ont été seulement signifiés à M. Monprofit le 28 avril dernier.

Les projets d'exécution sont prêts et j'ai ordre de les déposer au plus tôt entre les mains de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; ce n'est qu'après leur approbation que les travaux effectifs pourront réellement commencer.

Toutefois je puis vous dire que presque toutes les commandes de matériel fixe sont faites, les traverses sont prêtes, les rails sont en fabrication et l'extraction du pavé a lieu en ce moment sur les carrières.

Les frais de premier établissement et d'exploitation que vous donnez sont entièrement faux.

Quant aux autres points de votre article, je ne puis y répondre, attendu qu'il ne m'appartient pas de les discuter.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour M. Monprofit, absent:

J. MAYER.

la Russie. Un nouvel emploi. La Liberté de mourir. Correspondance d'Arlequin. Le Radical et le Clérical (poésie).

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Déz, libraire.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 19 mai 1883.

Chronique parisienne, par Alceste.
Courrier littéraire et artistique.
Le Salon, par J.-J. Clouet.
Nos habits, par A. Doumer.
Les Plantes exotiques, par Rosa Green.
La Chevière, par H. B.
La Fournaise, XXVI, par Charles Deslys.
La mère du Journaliste (nouvelle), par Henry Martin-Dairvault.
Le Banc (mélodrame en 3 actes), par Henry Martin-Dairvault.
Causerie scientifique.
Bibliographie, par R. Chassemont.
Chronique générale de la Semaine.
Courrier de la Mode, par Jenny Lensia.
Esprit des morts et des vivants, par Atticus.
Sphinxiana, par Bramet. — *Bulletin financier*, par E. Brisau. — *Chronique agricole*. — *Halles et Marchés*.
Librairie H. Oudin, 81, rue Bonaparte, Paris.

La question des Tramways Saumurois.

Nos lecteurs viennent de lire la réponse qu'on fait à notre article de samedi. Nous demandions si la société des Tramways Saumurois était constituée, quel en était le fonds social, quelles subventions fournissaient les communes, le département et l'Etat, aux termes de la loi du 11 juin 1880? On ne nous dit absolument rien de tout cela.

La seule chose que notre correspondant nous apprenne, c'est que l'établissement des Tramways peut demander 4 ans encore. Comme voilà déjà 4 ans que les études de cette affaire sont commencées, cela fera, si nous comptons bien, 8 ans qu'en durera l'exécution. Espérons, si la ligne se fait, qu'il y aura plus de célérité dans le service des voyageurs.

Le suppléant de M. Montprofit nous dit aussi que les chiffres donnés par nous, de premier établissement et d'exploitation, sont entièrement faux. Nous n'avons pas la prétention, et nous en sommes convenu du reste, de connaître dans leurs détails les dépenses à prévoir; nous les avons simplement indiquées, et, si nous nous sommes trompés, qu'on nous dise en quoi. Dire aux gens qu'ils sont dans le faux, c'est se vanter soi-même de connaître la vérité. Monsieur, ne soyez donc pas égoïste et daignez nous en faire part.

En attendant, nous en tenons pour ce que nous avons dit. La loi du 11 juin 1880 a basé, sur le chiffre de 6,000 fr. par kilomètre de recette brute, les conditions de subvention de l'Etat; en faisant ainsi, c'est parce qu'il lui était prouvé qu'un Tramway à vapeur ne pouvait vivre et donner un dividende minimum à ses actionnaires que dans ces conditions-là. Nos chiffres, nous le répétons, peuvent être inexacts sur certains points; mais, dans leur ensemble, ils doivent être inférieurs à la réalité.

Notre correspondant termine sa lettre en nous disant qu'il ne peut répondre aux autres points de notre premier article. C'est fâcheux. Une affaire de l'importance de celle des Tramways et qui a eu les honneurs du décret d'utilité publique doit être portée à la connaissance du public aussitôt que possible. Les questions d'acquisition de terrains, d'expropriation, de fournitures de matériel et de travaux à exécuter touchent à tant d'intérêts différents, qu'il aurait été bon de nous dire à quelle société financière cette affaire avait été confiée, et c'est toujours à cette question que nous demandons une réponse.

M. J. Mayer a envoyé sa lettre au Courrier qui n'a pas donné le premier article. Les lecteurs de cette feuille ne doivent-ils pas être surpris de ce manque de logique et même de convenance?

Sur la proposition de M. le préfet de Maine-et-Loire, M. le ministre de l'agriculture a bien voulu porter de 700 francs à 1,000 francs la subvention accordée annuellement à la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, pour l'organisation de son Concours départemental d'animaux reproducteurs.

M. le ministre met en outre à la disposition de la Société une médaille d'or et une médaille d'argent destinées aux lauréats de cet important concours.

Nous avons parlé la semaine dernière d'un pied de noyer transporté à Tours, lequel mesure 6 m. 50 de circonférence, 5 mètres de long, et pèse 8,230 kilogrammes. D'après l'Indépendant, des documents authentiques établissent que ce magnifique spécimen du règne végétal a été planté en 1327 dans la commune de Neuillé, près Saumur. Il avait donc, au moment où il a été abattu, plus de cinq siècles et demi.

LES PROCESSIONS.

L'Espérance, de Nantes, a reçu communication de la pétition suivante, qui se couvre de signatures :

A MONSIEUR LE MAIRE DE NANTES.

Nantes, le 22 mai 1883.

Monsieur le Maire,

Informés que les processions extérieures de la Fête-Dieu, après avoir été interdites à Rennes, allaient y être rétablies cette

année, nous avons l'honneur de vous renouveler nos plus pressantes instances, afin qu'il soit tenu compte des vœux qui vous ont été déjà exprimés, et que la sortie des processions soit également autorisée à Nantes.

Est-ce que la justice et la liberté ne seraient pas faites pour nous comme pour nos concitoyens d'Ille-et-Vilaine?

Où bien ferait-on à notre excellente population l'injure de la dire incapable d'observer, en de telles occasions, le calme et le bon ordre qu'on ne craint pas de voir troubler chez nos voisins?

Le temps nous manque pour solliciter de nombreuses adhésions; mais nous affirmons, avec la certitude de n'être pas démentis, que la presque unanimité des habitants de notre cité, sans distinction de parti et d'opinion, s'accorde à réclamer le rétablissement de ces fêtes magnifiques, si populaires, si universellement regrettées, si fécondes en avantages et en bienfaits.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Les processions de la Fête-Dieu ont lieu non-seulement à Rennes, mais à Angers, au Mans, et dans la plupart des villes de la contrée.

C'est donc seulement à Nantes que les républicains ont peur de la liberté?

Et à Saumur, donc!

TOURS.

Nous lisons dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire d'avant-hier :

« Depuis trois ou quatre ans, un triste personnage, — un détroqué, paraît-il, — parcourt la France et fréquente les champs de foire où il débite à des spectateurs indignés une kyrielle d'injures à l'adresse de la religion catholique. Le gouvernement républicain y trouve son affaire, car le répertoire de ce pitre à la figure éblouie ne renferme que louanges à l'égard de Marianne.

Nous l'avons vu l'an dernier à Tours, où les bons habitants le laissèrent, presque sans protestation, injurier et vilipender les croyances de la majorité des Français.

Chassé d'Angers, bafoué au Mans, rejeté à Bordeaux et démolé à Toulouse, le paillasson en question est venu de nouveau à Tours revoir ses bons amis, les nous Tourangeaux, comme il se plaisait à les appeler.

Depuis quatre jours, ce détroqué est dans notre ville où il débite, à la porte d'un petit magasin de la rue Royale, ses plus grossières injures.

Samedi soir, vers neuf heures, ce saltimbanque expectorait comme d'habitude ses cochonneries et se permettait même d'adresser à certains spectateurs des lazzis peu convenables, quand, tout à coup, une bordée de coups de sifflets se fit entendre dans la foule énorme réunie en face de la maison de la rue Royale portant le n° 4.

Le feu était aux poudres, et, à partir de ce moment, on vit une bande de vauriens se ruer sur toute personne suspecte de ne pas partager les idées malpropres de ce frère et ami.

Acculées près du magasin de M. Dreux, pâtissier, et du bureau de tabac, les personnes suspectées d'avoir sifflé le barnum furent obligées, devant les menaces et les coups des voyous, de faire usage de leurs cannes.

Comme tant d'autres, nous avons eu notre part de horions, mais comme nous ne sommes pas habitués à nous laisser plumer sans crier, nous pouvons assurer que plus d'un vaurien, ami du paillasson, s'est retiré quelque peu endommagé.

Dans la bagarre, un de nos honorables concitoyens, M. de Maupas, a reçu deux coups de canne plombée qui lui ont fait à la joue et à la tête plusieurs blessures.

Là semblait devoir s'arrêter l'affaire, quand cinq ou six sous-officiers, des chasseurs et des dragons, furent assaillis par cette bande de chenapans, avides de tapage. L'attaque recommença, et les sous-officiers, protégés par quatre ou cinq officiers, se réfugièrent au poste de la Mairie. Poursuivis par une centaine d'individus, on ne savait ce qui allait arriver, quand, sur le seuil du corps de garde, apparut, revêtu de son écharpe, M. Fatou, commissaire de police

de l'Ouest. Plusieurs agents de police essayèrent en vain de faire reculer la foule qui grossissait sans cesse: il fallut que les hommes du poste, baïonnette au canon, vissent charger la foule.

Le poste étant à l'abri des menaces, M. Fatou, suivi de ses agents, se rendit à l'établissement du saltimbanque républicain et le fit fermer.

Cette échauffourée eût pu devenir plus grave et entraîner des suites sérieuses. Pendant ce tumulte, que faisait l'excellent M. Charpentier, maire de la benoîte ville de Tours? Dormait-il ou suçait-il avec béatitude son éternel sucre d'orge? En tout cas, il lui eût été facile de prévenir ce tumulte scandaleux en ne tolérant pas une si misérable exhibition.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire d'hier :

« La boutique du pitre républicain est fermée, le soir. Il ne faut pas en faire un mérite à M. le préfet ni à M. le maire, qui se refusaient à cet acte de vulgaire prudence. C'est M. le général Schmitz qui, ayant appris que plusieurs de ses officiers avaient été gravement insultés, a exigé qu'on supprimât cette cause permanente de provocation et de désordre. »

LOCHES.

De nouveaux éboulements assez considérables de rochers sont survenus samedi matin, à 9 heures, au lieu dit la Rubrique ou les Cinquante-Deux-Marches, faubourg des Roches, à Loches.

Il n'y a pas d'accidents de personnes.

Les habitants des caves qui se trouvent sous ces rochers ont été invités à quitter leurs demeures.

De pareils éboulements avaient eu lieu déjà au mois de février dernier.

POITIERS.

Ainsi que nous l'avions annoncé, MM. les laboureurs de la commune de Poitiers ont célébré dimanche, avec l'éclat accoutumé, la fête de saint Isidore, leur patron.

Cent cinquante laboureurs, MM. les horticulteurs poitevins et MM. les membres de la Société d'Agriculture assistaient à la messe qui s'est dite à cette intention dans l'église Montierneuf.

La fête s'est terminée par un banquet.

Un accident se produisit samedi dernier, à 11 heures du matin, sur la ligne de Poitiers à Vivonne.

Le sieur Alphonse Orillard, âgé de 25 ans, célibataire, demeurant commune de Chasseneuil, employé au service du ballast de la Compagnie d'Orléans, a eu la cuisse droite broyée en manœuvrant des rails.

Après un premier pansement, le sieur Orillard a été transporté à son domicile par les soins de la Compagnie d'Orléans.

(Journal de la Vienne.)

Nous avons déjà dit hier que le vainqueur du prix du Jockey-Club, aux courses de Chantilly, était Frontin, appartenant à l'écurie de M. de Soubeyran et du duc de Castries. Frontin, le vainqueur du Derby de 1883, est né dans le département de la Vienne, au haras de Champagné-Saint-Hilaire.

Son père est Georges-Frédéric, le vainqueur du Derby d'Epsom en 1874.

Sa mère, Frolicome, faisait partie des juments et des produits du haras de Saint-Hilaire qui ont été acquis en 1881 par le duc de Castries et ses associés.

Ce haras s'est trouvé reconstitué depuis, grâce à l'importation de trente-deux juments du meilleur sang.

Neugat, le père de Farfadet, a été acheté à la vente de Dangy et transporté dans la Vienne par le directeur du haras de Champagné.

Un cheval vicieux que le domestique de M. Giraudeau, aubergiste à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), attelait à un cabriolet, lui a lancé une si terrible ruade dans le ventre que l'intestin a été broyé. Le malheureux domestique est mort des suites de cette blessure.

Le cheval a blessé aussi son maître; dans une de ses ruades, il l'a atteint à la jambe, mais en ne lui faisant qu'une blessure sans gravité.

LES PETITS OISEAUX.

La question de nos bons et utiles petits oiseaux est à la mode, à l'ordre du jour, brûlante d'actualité, comme on dit. Les sociétés d'agriculture, le ministre de l'agriculture rivalisent de recommandations, de circulaires protectrices, ce qui est très-bien.

Ces recommandations, ces circulaires ont pour cause les services que les petits oiseaux rendent à l'agriculture. En effet, au dire de plusieurs, sans les petits oiseaux de nos champs, de nos bois, c'est tout au plus si nous pourrions manger du pain.

Faisant la part de l'exagération, nous reconnaissons volontiers les services que les petits oiseaux peuvent nous rendre: donc ne refusons pas leurs bons offices, mais aidons-nous d'abord, c'est-à-dire que dans nos campagnes et même dans nos villes, la loi sur l'échenillage soit sévèrement appliquée; qu'une guerre impitoyable, acharnée, soit faite au hanneton, à cette détestable petite bête qui, larve sous terre, insecte ailé dans l'air, sous terre et dans l'air, nous cause tant de préjudices.

Nous n'hésitons pas à dire que nous éprouvons pour les petits oiseaux une véritable affection, mais une affection toute désintéressée; nous ne les aimons pas seulement pour les services qu'ils peuvent nous rendre en dévorant des myriades d'insectes nuisibles à nos récoltes, pas plus que pour les mettre à la broche ou en cage, car l'idée de renfermer dans la plus vaste et la plus voluptueuse des volières de charmants petits êtres, nés pour la liberté, devant avoir l'espace pour domaine, nous répugne. Nous les aimons, parce que nous ne savons rien de plus mignon, de plus coquet, de plus charmant, de plus égayant, de plus aimant, par leur gentil babil, pour nos bosquets, nos bois et nos champs, que ces gracieux petits êtres dits chardonneret, bouvreuil, pinson, rossignol, mésange, fauvette, etc., etc.

A qui n'est-il pas arrivé, par une belle soirée de printemps, de passer de longues heures à écouter dans les arbres chanter un rossignol, ou le matin dans les touffes de lilas les notes moins tapageuses de la fauvette?

Il me semble avoir lu quelque part qu'un monsieur, je ne sais plus qui, préférait aux modulations, aux cantilènes du rossignol, le coassement des grenouilles et des crapauds; ne désespérons pas de rencontrer un jour son ému, préférant un roulement de tambour à l'ouverture de Guillaume Tell.

Je termine cet article par une statistique qui, en quelques lignes, démontrera mieux l'utilité des petits oiseaux que je ne pourrais le faire en plusieurs colonnes.

Une hirondelle n'a pas assez de cent mouches par jour pour sa couvée. Un couple de moineaux porte à ses petits quatre mille trois cents chenilles ou scarabées par semaine. Une mésange leur en porte trois cents par jour. Les bergeronnettes et les étourneaux détruisent les parasites des troupeaux. Les engoulevents, les martinets, chasseurs de crépuscule, font disparaître les hannetons, les blattes, les phalènes et une foule de rongeurs qui ne travaillent que de nuit; de son bec effilé, la pie saisit, sous l'écorce des arbres, les insectes qui vivent aux dépens de la sève. Le guêpier nous débarrasse des guêpes avides de son fruit, le chardonneret de la graine envahissante du chardon. Les fauvettes, les pinsons, les bruants, les mésanges, hôtes assidus des jardins, dépouillent nos arbrisseaux des pucerons, des chenilles qui les dévorent. Les merles, les roitelets, les troglodytes mangent, en hiver, les œufs, les larves des insectes. Les corbeaux et les cygognes piochent la terre pour y découvrir le ver blanc, qui durant trois années, avant de devenir hanneton, ronge les racines de nos céréales.

(Le Paysan.)

BOURSE DE PARIS

DU 22 MAI 1883.

Rente 3 0/0	79 87
Rente 3 0/0 amortissable	81 30
Rente 4 1/2	110 20
Rente 5 0/0	109 50
Obligations du Trésor (anciennes)	510 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	513 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
3 heures	8 minutes												
6	45												
8	56												
1	25												
3	32												
7	15												
10	36												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR					
3 heures	26 minutes												
8	21												
9	37												
12	48												
4	44												
10	24												
DÉPARTS DE MONTREUIL-BELLAY VERS SAUMUR.		MONTREUIL-BELLAY - POITIERS						POITIERS - MONTREUIL-BELLAY					
3 heures	54 minutes												
7	10												
10	11												
12	58												
4	36												
10	24												

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

VENTE
Par licitation,
Aux enchères publiques
D'UNE MAISON
ET DÉPENDANCES

Et de plusieurs morceaux de TERRE ET PRÉ

Situés à Bellevue, commune des Cerqueux-sous-Passavant,

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux HUMBART-PALISSON et de la succession de la dame HUMBART.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche dix juin mil huit cent quatre-vingt-trois, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant, en l'étude dudit M^e ROGERON.

On fait savoir : Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le douze avril mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Louis Humeau, père, cultivateur, demeurant aux Plantes, commune de la Fosse-de-Tigné,

Demandeur, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o M. Louis Humeau, fils, cultivateur, demeurant aux Plantes, commune de la Fosse-de-Tigné ; 2^o M. Victor Pineau, cantonnier, demeurant à Tigné, agissant comme subrogé-tuteur des mineurs Estelle, Joséphine, Thérèse et Aristide Humeau, enfants mineurs issus du mariage de M. Louis Humeau avec dame Victoire Palisson, son épouse décédée, faisant fonctions de tuteur en raison de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et leur père et tuteur légal, Défendeurs, ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grande-Rue, n° 8 ;

Et encore en présence de M. Félix Humeau, cultivateur, demeurant aux Taillis, commune des Cerqueux-sous-Passavant, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Humeau, sus-nommé ;

Il sera procédé, le dimanche dix juin mil huit cent quatre-vingt-trois, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant, en l'étude dudit M^e ROGERON, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Commune des Cerqueux-sous-Passavant.

1^{er} Lot.

Un bâtiment, composé d'une maison, grenier au-dessus, une chambre derrière la maison, une écurie et toits à volailles, cour et jardin, un puits, terre labourable, le tout d'un seul ensemble, contenant trente-six

ares soixante centiares, joignant au midi et au couchant Farcheau, des autres parts la route de Nueil à Vihiers ;

Sur la mise à prix de quinze cents francs, ci..... 1.500

2^e Lot.

Une portion de friche, dite la Pointe, terre labourable, contenant vingt-cinq ares cinquante-six centiares, joignant au nord M. Boumir, au levant un ancien chemin, des autres parts la route de Trémont aux Cerqueux.

Mise à prix : quatre cents francs, ci..... 400

3^e Lot.

L'Écoisay, en terre labourable, portée au plan sous le n° 21 de la section E, polygone 27, pour contenance de cinquante et un ares cinquante centiares, et suivant arpentage quarante-neuf ares dix centiares, joignant au levant M. Leblanc, au midi M. Maillat, au couchant la route de Trémont aux Cerqueux, au nord M. Gallard.

Mise à prix : huit cents francs, ci..... 800

4^e Lot.

La Bournière, terre labourable, portée au plan sous le n° 21 de la section F, polygone 3, pour une contenance de un hectare soixante-deux ares, et suivant arpentage un hectare soixante-quatre ares douze centiares, joignant au levant la route de Nueil à Vihiers, au midi M. Boiron, au nord M. Bonnin, au couchant un chemin.

Mise à prix : deux mille cinq cents francs, ci..... 2.500

4^e Lot.

Une portion du Grand-Pré, à prendre vers le midi en sortant au milieu d'un petit pont situé dans le chemin, à joindre en ligne droite au milieu du ruisseau, joignant le pré de M. Boiron. Cette partie, d'une contenance de soixante-quinze ares cinq centiares, fait partie du n° 16 de la section F, polygone 3, et joint au levant et midi M. Boiron, au couchant un chemin, au nord le surplus du pré.

Mise à prix : deux mille cinq cents francs, ci..... 2.500

6^e Lot.

L'autre portion du Grand-Pré, contenant un hectare cinquante-quatre ares quatre-vingt-un centiares, n° 16, section F, joignant au levant M. Boiron, au midi la première portion du pré, au couchant un chemin, au nord M. Bonnin.

Mise à prix : trois mille deux cents francs, ci..... 3.200

Total des mises à prix : dix mille neuf cents francs, ci..... 10.900

S'adresser, pour les renseignements :

- 1^o A M^e ROGERON, dépositaire du cahier des charges ;
- 2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente ;
- 3^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué colicitant.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.
Saumur, le vingt et un mai mil huit cent quatre-vingt-trois.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

En une maison sise au Coudray-Macouard, occupée autrefois par M. et M^{me} GAURON-LAMBERT, le DIMANCHE 10 JUIN 1883, à une heure, par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

TERRES, VIGNES ET PRÉS,
Dépendant des successions de M. et M^{me} GAURON-LAMBERT.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LE BARON, notaire. (356)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

A LA PROPRIÉTÉ DE LABRARDAYE
Commune de Vivy,

Le dimanche 3 juin 1883, à midi, et dimanches suivants s'il y a lieu.

Il sera vendu : un joli mobilier meublant, literie, vaisselle, batterie de cuisine, cheval, harnais, un coupé et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus cinq pour cent. (302)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

- 1^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 23, occupée par M. D'hy, pharmacien ;
- 2^o BÂTIMENT, situé à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, entre les n° 6 et 8.

Facilité pour le paiement.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (247)

Étude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, successeur de M^e BERNIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

I. UNE MAISON

Située ville de Mirebeau, arrondissement de Poitiers (ligne de Poitiers à Saumur),

Comprenant : salon, salle à manger, cuisine, cinq chambres à coucher, servitudes, écuries, remises, caves, jardin et belles dépendances.

II. FONDS DE COMMERCE

De Négociant en Vins.

Matériel servant à cette exploitation, clientèle et situation excellentes pour un négociant en vins.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun. (322)

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UN CLOS DE TERRE
ET VIGNE

Situé à la Gravelle, commune de Bagneux, près Saumur,

Joignant MM. Harault, Simon et l'église, et contenant 88 ares environ. On pourrait diviser ce clos par lots, au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. TAVRAU, géomètre-expert à Bagneux, et à M^e LECOMPTE, notaire à Brézé. (237)

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou par lots,

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à 500 mètres de la gare de Montreuil-Bellay,

Composée :

- 1^o D'une maison de maître et 40 hectares de jeunes vignes en plein rapport ;
- 2^o Et d'une très-belle ferme nommée Presle, près le bourg de Méron, composée de vastes bâtiments et de 36 hectares de terre, prés et taillis.

Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M. FOREST, expert à Montreuil-Bellay, soit à M^e HACAULT, notaire. (345)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Fau-cillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 42. (316)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,
Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

UNE MAISON

Avec GRAND JARDIN

Rue Courcouronne, n° 10.

COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES

CONSTRUCTION

D'une École Communale
DE FILLES.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes prévient MM. les Entrepreneurs que le DIMANCHE 3 JUIN 1883, à une heure, dans la salle de la Mairie de ladite commune, il sera procédé à l'adjudication en un seul lot, au rabais et sur soumissions cachetées, de travaux à exécuter pour la construction d'une École de Filles.

Le devis de ces travaux s'élève à..... 16,705 fr. 45, Compris une somme de 820 fr. 25, à valoir pour imprévus.

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent devra fournir un certificat de capacité, délivré par un architecte, et ayant moins de trois ans de date au moment de l'adjudication, et présenter un engagement valable de fournir un cautionnement avant le délai de vingt-quatre heures.

Le cautionnement pourra être en argent ou en immeubles ; s'il est en argent, il devra être du trentième du montant de l'adjudication, et du vingtième s'il est en immeubles.

L'adjudicataire aura à sa charge tous les frais de l'adjudication : affiches et publications, timbres et enregistrement.

On pourra prendre connaissance des plans et devis, et du cahier des charges, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes et dans les bureaux de la Sous-Préfecture, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés.

UNE JEUNE FEMME désire trouver un ménage.

Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 89, se charge de soigner les chevaux à domicile.

CLERC M^e CHAUMIER, notaire à Clerc, Chinon (Indre-et-Loire), demande un second Clerc, capable de faire tous les actes courants.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. DUBOY, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Saumur, imprimerie P. GODET.